

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FÉVRIER 2026**

Délibération n° 2026-02-01

Renouvellement de la convention de subvention de service social avec SOLIHA

Date de convocation du Conseil d'Administration : 17 février 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN	X		
Caroline PARIS			Représentée par Odile DUMONT
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 0

Délibération n° 2026-02-01**Renouvellement de la convention de subvention de service social avec SOLIHA**

Annexe

Rapporteur : Christine BARBIER

SOLIHA intervient auprès des personnes de condition modeste qu'elles soient âgées et/ou en situation de handicap ou en situation de précarité énergétique, pour leur maintien à domicile par l'amélioration et/ou l'adaptation de leur logement.

SOLIHA mobilise des aides financières, apporte un soutien administratif et un conseil technique aux personnes concernées.

SOLIHA reçoit le soutien de plusieurs organismes sociaux et collectivités.

SOLIHA intervient également auprès de ménages en situation de précarité énergétique dans des actions de maîtrise de leurs consommations énergétiques et d'amélioration de leur confort thermique.

SOLIHA mobilise des aides financières, apporte un soutien administratif et un conseil technique aux personnes qui font appel à ses services.

Le CCAS reconnaît l'intérêt social communal de l'action de SOLIHA et soutient ses actions.

SOLIHA et le CCAS unissent leurs efforts pour une meilleure information des dispositions existantes auprès des personnes concernées et tout intervenant technico-médico-social associatif ou professionnel présent sur la commune pour le soutien à domicile et l'adaptation de l'habitat des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

SOLIHA s'engage à :

- Informer le CCAS sur les dispositifs
- Instruire les demandes d'intervention
- Fournir en cours d'année une liste des personnes accompagnées avec une demande d'aide en cours ainsi qu'un prévisionnel annuel de participation financière du CCAS
- Fournir en fin d'année un relevé nominatif des bénéficiaires avec les montants des travaux réalisés et les financements mobilisés

Le CCAS s'engage à :

- Verser une subvention de 285 € pour chaque demande instruite et financée, payable en début d'année suivante. Il est proposé de limiter le financement accordé par le CCAS à 8 accompagnements par an.

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FÉVRIER 2026**

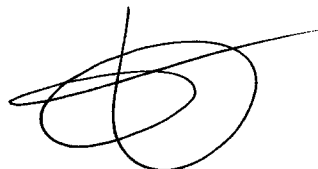
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer la convention de partenariat ci-jointe avec SOLIHA ainsi que tout avenant ou acte afférent,
- **AUTORISE** le CCAS à verser à SOLIHA la somme de 285 € par dossier instruit dans la limite de 8 dossiers par an,

À L'UNANIMITÉ

La dépense sera imputée au compte 65-6574 du budget du CCAS.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 24 février 2026



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FÉVRIER 2026**

Délibération n° 2026-02-02

**Convention de prestation d'Analyse des Pratiques Professionnelles
pour les agents d'accueil
CCAS de LA MULATIÈRE / CRAPONNE / SAINTÉ FOY-LES-LYON
ECULLY / FRANCHEVILLE / TASSIN-LA-DEMI-LUNE**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 17 février 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN	X		
Caroline PARIS			Représentée par Odile DUMONT
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 10
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11
Nombre de vote Contre : 0
Nombre d'Abstention : 0

Délibération n° 2026-02-02

**Convention de prestation d'Analyse des Pratiques Professionnelles
pour les agents d'accueil
CCAS de LA MULATIÈRE / CRAPONNE / SAINTE FOY-LES-LYON
ECULLY / FRANCHEVILLE / TASSIN-LA-DEMI-LUNE**

Annexe

Rapporteur : Christine BARBIER

Un groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle est mis en place pour les agents d'accueil des CCAS de La Mulatière, Craponne, Sainte Foy-les-Lyon, Ecully, Francheville et Tassin-la-Demi-Lune.

Ces séances de deux heures ont pour objectif d'échanger entre pairs, de libérer la parole et de trouver des solutions pour une mise en mouvement. Elles permettent de développer ses capacités et d'identifier ses bonnes pratiques.

Le nombre maximum de GAP est fixé à 8 séances entre mars et décembre 2026.

Le coût de l'intervention est de 300 € TTC par séance de deux heures, soit 2 400 € les 8 séances financées à parts égales par chaque CCAS, soit 400 € pour la totalité de la mission.

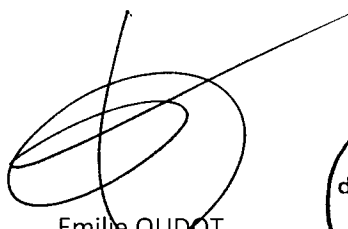
Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser la signature de la convention ci-jointe.

La dépense sera imputée au compte 6226 « Honoraires ».

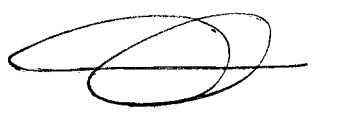
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **AUTORISE** Madame la Vice-présidente du CCAS à signer la convention ci-jointe et tout acte afférent, **À L'UNANIMITÉ**.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 24 février 2026



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

Délibération n° 2026-02-03**Contrat UNIVAC – Séjour seniors en vacances**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 17 février 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN	X		
Caroline PARIS			Représentée par Odile DUMONT
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 0

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FÉVRIER 2026

Délibération n° 2026-02-03
Contrat UNIVAC – Séjour seniors en vacances

Annexe

Rapporteur : Christine BARBIER

Le CCAS organise un séjour dans le cadre du programme « Seniors en Vacances » en partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances).

La destination choisie cette année est à Sainte Maxime, dans le Var, à l'hôtel*** Le Capet pour la période du 11 au 15 octobre 2026.

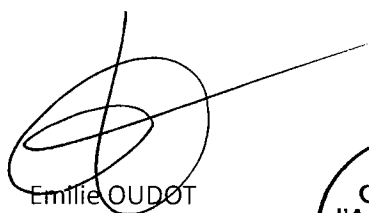
Il convient de signer un contrat avec UNIVAC précisant les tarifs et les modalités du séjour.

La dépense sera imputée au compte 6288 « Autres services extérieurs » du budget du CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- AUTORISE Madame la Vice-Présidente à signer le contrat ci-joint, **À L'UNANIMITÉ.**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 24 février 2026



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

Délibération n° 2026-02-04**Modification du règlement intérieur – Programme « Seniors en Vacances »**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 17 février 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN	X		
Caroline PARIS			Représentée par Odile DUMONT
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 0

Publication le 4/03/2026

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FÉVRIER 2026**

Délibération n° 2026-02-04

Modification du règlement intérieur – Programme « Seniors en Vacances »

Annexes

Rapporteur : Christine BARBIER

Pour l'organisation des séjours en partenariat avec l'ANCV dans le cadre du programme "Seniors en Vacances", le CCAS a adopté en 2015 son règlement intérieur afin de définir les modalités, modifié en 2016 puis en 2022 afin de l'améliorer.

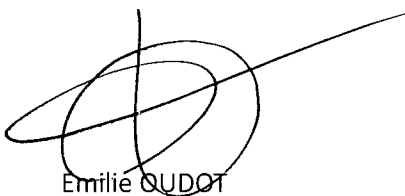
Il convient de compléter ce règlement par divers articles tels que les modalités, les informations diverses, les accompagnants, la santé, les règles de vie partagées et l'enquête de satisfaction.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

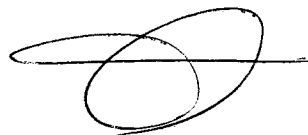
- **ADOpte** le règlement intérieur du programme « Senior en Vacances » ci-joint,
- **APPROUVE** son application dès à présent,

À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 24 février 2026



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

Délibération n° 2026-02-05**Séjour programme « Seniors en vacances »**
Participation aux frais de transport des usagers**Date de convocation du Conseil d'Administration :** 17 février 2026**Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice :** 13**Président :** Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN	X		
Caroline PARIS			Représentée par Odile DUMONT
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 0

Publication le 4/03/2026

Délibération n° 2026-02-05**Séjour programme « Seniors en vacances »
Participation aux frais de transport des usagers**

Rapporteur : Christine BARBIER

Pour son séjour annuel organisé en partenariat avec l'ANCV, le CCAS demande une participation financière pour les frais de transport en autocar grand tourisme.

Pour déterminer la participation des usagers, il a été mis en place deux barèmes (personne seule et couple) dont le taux d'effort appliqué pour chacun est en fonction des revenus imposables et du devis établi par le transporteur.

Afin de simplifier la procédure pour la participation de chacun, il est proposé deux tarifs :

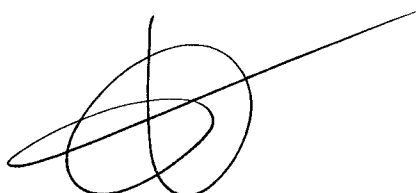
- 50 € pour les personnes éligibles à l'aide ANCV
- 100 € pour les personnes non éligibles à l'aide ANCV

La recette sera encaissée sur la Régie "Ateliers sociaux" du CCAS et imputée au compte 7088 "Autres produits d'activités annexes".

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **APPROUVE** ces tarifs pour la participation aux frais de transport des seniors, appliqués dès le séjour 2026, **À L'UNANIMITÉ**.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 24 février 2026



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

Délibération n° 2026-02-06
Rapport d'Orientations Budgétaires 2026**Date de convocation du Conseil d'Administration : 17 février 2026****Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13****Président : Madame Claire POUZIN**

L'an deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN	X		
Caroline PARIS			Représentée par Odile DUMONT
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 10

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 1

Publication le 4/03/2026

Délibération n° 2026-02-06
Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Annexe

Rapporteur : Christine BARBIER

La tenue d'un débat d'orientations budgétaires en amont du vote du budget a été instituée par la loi du 6 février 1992, dite loi ATR (Administration Territoriale de la République), codifiée à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce débat doit intervenir dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), votée le 7 août 2015, a modifié cet article en introduisant la présentation par l'exécutif d'un rapport destiné à être le support de ce débat.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat. Il s'agit d'objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

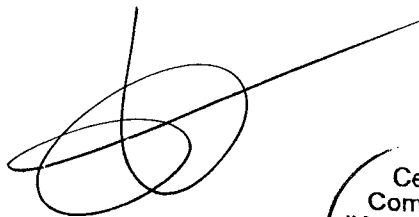
Le budget primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale sera voté en mars 2026.

En préparation de ce vote, le présent rapport vous invite à prendre connaissance de la situation financière du CCAS, de sa structure d'endettement, des orientations budgétaires envisagées - notamment au regard de ses effectifs - et des engagements pluriannuels de ce mandat.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **PREND ACTE**, par un vote, de la tenue du débat d'orientations budgétaires du budget CCAS pour l'année 2026, **À LA MAJORITÉ ABSOLUE**.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 24 février 2026



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS